

## Soutien au développement maîtrisé des SPORTS DE NATURE 2024 Hauts-de-France

### Notice explicative

Le développement maîtrisé des sports de nature constitue une politique publique intégrée dans la promotion de la pratique sportive pour tous et dans tous les territoires. La Direction des sports du MSJOP et le PRNSN<sup>1</sup> ont tracé 4 grands axes de travail :

- L'accès aux lieux de pratique,
- L'offre sportive structurée, de qualité et encadrée,
- La promotion des disciplines par milieu et
- La sensibilisation à l'environnement des pratiquants, éducation par les sports de nature.

Les bienfaits de la nature<sup>2</sup> et ceux de la pratique d'activités physiques et sportives exercées dans l'espace naturel sont démontrés dans de nombreuses études.

Découverte de l'élément naturel (vent, eau...), compréhension du patrimoine naturel (terril, plaine, forêt, littoral...) et sa sensibilité, gestion de l'effort et développement de l'autonomie, des coopérations, du vivre-ensemble, autant d'atouts qui peuvent être mobilisés au service d'une éducation par les sports de nature. **Voir** : Education par les sports de nature <https://www.sportsdenature.gouv.fr/education>. L'espace naturel est fragile ou peut être fragilisé par l'action humaine (pollution, piétinement de la flore, dérangement de la faune...) et les enjeux du changement climatique incitent à modifier **les comportements** de chacun au quotidien. Les sports de nature, ou plus largement sports outdoor, contribuent à **adapter l'attitude des usagers (jeunes et adultes)**, éloignés de la nature et/ou méconnaissant les milieux en développant sensibilisation et compréhension des habitats. Le développement des qualités physiques et psychologiques utiles à leur bien-être et à celui des autres (autonomie, confiance en soi, équilibre, adaptation...), encourage également le **déplacement en mode actif** (marche, course à pied, deux roues sans moteur...) plus respectueux de l'environnement.

Pratiqués en pleine nature ou même dans **l'espace urbain avec plus de proximité<sup>3</sup>**, les sports outdoor favorisent une pratique d'activités physiques et sportives régulières.

**La DRAJES concentre son soutien en faveur du développement maîtrisé des sports de nature 2024 en visant à limiter l'impact sur le climat et anticiper les adaptations nécessaires.** Ainsi les projets visant les engagements écoresponsables par les sports de nature seront prioritaires. Le spectre est assez large pourvu qu'il réponde à l'un des **objectifs suivants** :

- ❖ Développer un comportement adapté et respectueux de la nature (**exemple d'actions** : *lutter contre les pollutions, organiser le ramasse de déchets et de tris, optimiser les déplacements, privilégier les circuits-courts, organiser des actions de sensibilisation à l'environnement, la compréhension de la biodiversité au cours des séances de pratiques sportives de nature, organiser le réemploi de matériel sportif, promouvoir la veille de la qualité des sites de pratique* : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/fr/page.cfm?id=1021>, *s'engager dans une cause solidaire...*) –:
- ❖ Encourager les déplacements en mode actif et une pratique accessible à tous (jeunes, moins jeunes, porteurs d'un handicap, atteints d'une maladie, éloignés de la pratique...) (exemple d'actions : *inciter le co-voiturage, valoriser les déplacements à vélo*,
- ❖ Sensibiliser et former les cadres afin qu'ils relaient ces changements de comportements dans leur accompagnement pédagogique, <https://www.sportsdenature.gouv.fr/adaptation-du-sport-au-dereglement-climatique>

### **Ressources :**

Retrouver les 15 engagements écoresponsables du sport :

<https://www.sports.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/charte-des-15-engagements-coresponsables-des-gestionnaires-de-grands-quipements-sportifs-et-sites-d-accueil-2884.pdf>,

Retrouver les initiatives pour une pratique écoresponsable des sports de nature :

<https://www.sportsdenature.gouv.fr/initiatives-pour-une-pratique-ecoresponsable-des-sports-de-nature>  
<https://bibliothec.ademe.fr/mobilite-et-transport/5790-bouger-autrement-au-quotidien.html>

<sup>1</sup> PRNSN, Pôle Ressources National Sports de nature, [www.sportsdenature.gouv.fr](http://www.sportsdenature.gouv.fr), mission d'appui du Ministère en charge des sports

<sup>2</sup> Voir Syndrome du manque de nature, réseau Sortir

<sup>3</sup> Revoir la journée technique : « le sport outdoor investit la ville » <https://www.sportsdenature.gouv.fr/le-sport-outdoor-investit-la-ville>



Les Français pourraient perdre jusqu'à  
2 mois d'activité sportive par an dans  
un monde à +4°C

<https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/dereglement-climatique-sport>

**Affaire suivie** par Valérie OLIVIER (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, Engagement et Sport (DRAJES) Hauts-de-France) en lien avec le réseau des acteurs de sports de nature Hauts-de-France.

**Porteurs de projet éligibles** : associations et collectivités (communes, intercommunalités), non commerciaux, ayant une stratégie de développement maîtrisé des sports de nature située en Hauts-de-France, qui n'émargent pas aux aides de l'Agence Nationale du Sport via les projets sportifs fédéraux ou les projets sportifs territoriaux.

Le soutien se fera selon les moyens financiers disponibles pour cet appel à projet au regard des demandes. Si votre projet a une connotation « sport-santé », il est possible qu'il soit orienté vers d'autres moyens financiers mobilisables. Dans ce cas, nous vous en informerons. **Votre attention est attirée sur les points suivants** :

- 1- Une seule action par porteur de projets sera retenue.
- 2- Le montant maximum de l'aide se limitera à 4.000 euros.
- 3- L'aide ne peut pas financer une même action soutenue par l'ANS et ciblera du fonctionnement (petit matériel, déplacement, prestations...). Indiquer les partenaires investis dans votre action.

## POSTULER A L'APPEL A PROJET « AAP\_SPORTS DE NATURE HDF 2024 »

1-Lancement de l'AAP\_Sports de nature 2024 : le 05 Juin 2024 (communication mail) ouverture de l'appel à projet et internet (<https://www1.ac-lille.fr>) en renseignant le formulaire d'intention de postuler [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeCRHAvRbqH68FS1soyMTOuW0LhOwcwTWfe-HxVdmoU4BUZfw/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeCRHAvRbqH68FS1soyMTOuW0LhOwcwTWfe-HxVdmoU4BUZfw/viewform?usp=sf_link)

2-Lorsque vous avez renseigné ce formulaire, vous recevrez une invitation pour déposer votre demande sur une plateforme (Réšana) et vous permettant de joindre les pièces administratives nécessaires. **Le dossier devra être déposé complet sur Réšana pour le 05 juillet 2024** (pas de réception de dossier par mail).

Pour toutes questions : [Valerie.Olivier-Bruneel@region-academique-hdf.fr](mailto:Valerie.Olivier-Bruneel@region-academique-hdf.fr)

Pour être éligibles, les actions doivent :

1. Débuter en 2024 (et avoir justifié le soutien de l'appel à projet 2023, si le porteur de projet en a été bénéficiaire)
2. Se dérouler sur le territoire des Hauts-de-France majoritairement (elles peuvent traverser en partie une région limitrophe),
3. Être portées par une association sportive ou une collectivité, structure non commerciale,
4. Avoir une **finalité éducative par les sports de nature** et répondre à l'un des objectifs énoncés plus haut.
5. Ne pas être soutenues par l'Agence Nationale du Sport <https://www.agencedusport.fr/aides-et-subventions>
6. Indiquer les partenaires de l'action s'il y a lieu

Une attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'y a pas de sollicitation de l'ANS doit être jointe au dossier.

Le porteur de projet s'intégrera dans le **réseau des acteurs de sports de nature des Hauts-de-France** qui vise à développer et encourager la coopération, la mutualisation en faveur du développement maîtrisé des sports de nature

**3- Instruction des dossiers et notification des projets soutenus : Fin Juillet 2024 :**

Retrouver l'appel à projet Sports de nature 2024, DRAJES HdF : <https://www1.ac-lille.fr/appele-a-projets-manifestation-d-interet-123197>